



**ASSIGNATION EN ANNULATION DE LA DECISION N°001/PT/CD/2024 du
03 Octobre 2024 DU CONSEIL DE DISCIPLINE ET DE L'ORDRE DU BELIER DU
PDCI**

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ

ET LE *Mardi Onze (11) Mars A 13 H 39 MNS*

11-03-25

A la requête de :

MADAME YAPO VALERIE YOLANDE Née le 05 Juillet 1973 à Port Bouet, de nationalité ivoirienne, Membre du Bureau Politique du PDCI RDA demeurant à Abidjan Marcory

Ayant pour conseil Maître **N'GUETTA N. J. GERARD**, avocat à la Cour d'Appel d'Abidjan y demeurant, 55 Boulevard CLOZEL, Immeuble SCI LA RESERVE face Palais de Justice d'Abidjan Plateau, 16 BP 660 Abidjan 16, Tél : 05 86 02 63 50, / 0705757505

Maître KONE Soumaïla

Commissaire de Justice près la cour d'appel
et le Tribunal de 1ère Instance de Yopougon Abidjan
Etude sis au feu du 3able face à la Pharmacie Ste Rita
Y demeurant Soussigné
expressément Requis à la loi N° 2018-974
du 27 décembre 2018 en son article 4
Tél. 27 23 00 52 33 / 07 07 88 98 22

J'AI,

DONNE ASSIGNATION A :

1- Le PARTI DEMOCRATIQUE DE COTE D'IVOIRE RASSEMBLEMENT

DEMOCRATIQUE AFRICAIN par abréviation « PDCI-RDA », parti politique ayant la personnalité juridique et son siège social à Abidjan Cocody centre Maison du Parti pris en la personne de son représentant légal ou toute autre personne ayant pouvoir de le représenter, en ses bureaux ou en tout autre endroit où étant et parlant à :

*Madame, FELINELLE
Anoma-Kamany, Assistante de Direction du
Directeur de Cabinet ainsi déclaré qui a
reçu copie tant de mon exploit que
des pièces jointes et a mis mes originaux.*

F.A.X.

Secrétariat du Directeur
de Cabinet
Présidence du PDCI-RDA
20 B.P. 1081 Abidjan 20
ABIDJAN